



A t-on le droit ne pas valider ses trimestres (retraite)

Par **CAILLAVET**, le **11/02/2009** à **23:17**

J'ai fermé mon entreprise le 30 sept 2008 et je dois des sous au RSI. Pour diminuer ma dette, je voulais ne pas valider mes trimestres de retraite 2008. On me dit que c'est impossible, car j'avais une entreprise individuelle. Est ce vrai ? Je comptais racheter mes trimestres plus tard quand ma situation financière serait meilleure. Y a t-il d'autres démarches à effectuer ?
rnMerci de votre réponse